



Adoptée par le Conseil d'administration et révisée
Mai 2008
Juin 2018

Le genre masculin pour désigner des personnes est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

PRÉAMBULE

La présente politique se situe dans la continuité des orientations et réalisations du Cégep depuis 2008 en matière de saines habitudes de vie. En 2007-2008, la Direction des études et de la vie étudiante du Cégep s'est donné comme objectif de se doter d'une politique alimentaire. Cette démarche devait se situer dans le cadre de son projet « Virage santé » en réponse au cadre de référence *Pour un VIRAGE SANTÉ à l'enseignement supérieur*, qui vise la promotion de saines habitudes de consommation alimentaire et un mode de vie physiquement actif. Le cadre de référence à la base de cette politique a été produit par le secteur de l'enseignement supérieur du MELS en continuité avec les orientations dégagées à l'intérieur d'une politique-cadre en lien avec la *Stratégie d'action jeunesse 2006-2009* du Secrétariat à la jeunesse du gouvernement du Québec.

En tant qu'établissement d'enseignement supérieur offrant plusieurs programmes reliés à la santé et à l'alimentation, étant situé au centre d'une technopole agroalimentaire et associé à un Centre d'innovation technologique en agroalimentaire, le Cégep reconnaît l'importance de créer un environnement propice à la mise en œuvre de saines habitudes de vie.

En 2018, par sa nouvelle Politique Virage santé, le Cégep confirme sa volonté d'offrir à ses étudiants et à l'ensemble du personnel, une vision et des stratégies globales favorisant de saines habitudes de vie.

Les différentes définitions du vocabulaire utilisé dans cette politique se trouvent à l'annexe 1.

FONDEMENT

La Politique Virage santé se fonde, d'une part, sur les lois et les politiques gouvernementales du Québec et, d'autre part, sur les orientations stratégiques, les politiques, les règlements et programmes du Cégep, dont

Le Plan stratégique de développement 2015-2020

- Contribuer à créer un environnement d'apprentissage stimulant et favorisant le développement global des étudiants;
- Contribuer à créer un environnement de travail attrayant et distinctif;
- Enrichir la vie étudiante en privilégiant une intégration accrue des activités pédagogiques et parascolaires;
- Poursuivre l'intégration des principes de développement durable dans les services et les programmes.

DESTINATAIRES

Cette politique s'applique à toute personne qui compose la communauté collégiale.

OBJECTIFS ET CHAMPS D'ACTION

De façon plus spécifique, le Cégep poursuit quatre objectifs.

1. Offre alimentaire

Offrir en tout temps et en tout lieu des aliments qui sont reconnus pour contribuer au développement et au maintien de la santé et du bien-être.

Plus spécifiquement, le Cégep

- régit l'offre alimentaire par un cadre d'application et assure sa mise à jour minimalement tous les quatre ans. Ce délai pourrait être plus court si l'annonce d'une modification majeure, d'une loi ou d'un règlement gouvernemental devait avoir une incidence sur nos façons de faire;
- assure la disponibilité et la mise en valeur d'une grande variété d'aliments nutritifs et santé contribuant à l'adoption de saines habitudes alimentaires, et ce, à des prix compétitifs;
- balise les activités relatives à la distribution des aliments gratuits ou dans le cadre d'activités de financement;
- contrôle la disponibilité et la mise en valeur des aliments camelote;
- en collaboration avec ses partenaires, employés et étudiants, favorise la présence d'information relative aux allergènes potentiellement présents dans les aliments;
- en collaboration avec ses partenaires, employés et étudiants, favorise, dans la mesure du possible, les achats locaux;
- s'assure que les contrats en lien avec l'offre alimentaire soient rédigés dans le respect de cette politique;
- se préoccupe du respect des objectifs de la Politique sur le développement durable, notamment en ce qui concerne les actions touchant le recyclage, le compostage et l'emballage des produits alimentaires.

2. Environnement pour la prise de repas

Créer un environnement physique propice à faire de la consommation d'aliments une expérience agréable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Plus spécifiquement, le Cégep

- assure la présence de périodes suffisamment longues (au moins 30 minutes) pour permettre aux étudiants et au personnel de manger et de socialiser dans une atmosphère agréable;
- s'assure de la présence de lieux dédiés pour la consommation d'aliments, en nombre suffisant, attrayants, éclairés, propres et offrant des ambiances diversifiées.

3. Promotion et éducation à de saines habitudes de vie

Développer chez les étudiants et le personnel des connaissances, des attitudes positives et des comportements appropriés l'égard des saines habitudes de vie.

Plus spécifiquement, le Cégep

- établit des lignes directrices claires concernant la publicité des aliments camelote dans le milieu;
- favorise, lors des campagnes de financement, le choix de moyens qui n'impliquent pas la vente d'aliments camelote;

- assure, encourage et soutient la mise en œuvre d'activités de sensibilisation, d'éducation et de promotion de saines habitudes de vie, d'activités animées par des personnes compétentes;
- encourage la mise sur pied d'activités permettant le bien-être des étudiants et des employés, tant physique, que mental et social.

4. Activités physiques

Encourager l'activité physique tant auprès des étudiants que du personnel.

Plus spécifiquement, le Cégep

- offre des plateaux sportifs accessibles et des activités diversifiées, tant pour le personnel que pour les étudiants;
- offre une diversité d'activités intercollégiales et intrascolaires aux étudiants, et ce, à des prix abordables;
- offre des activités aux membres du personnel, et ce, à des prix abordables;
- encourage les événements permettant la sensibilisation et la réalisation de nouvelles activités physiques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

La Direction des études et de la vie étudiante assume la responsabilité de l'application de la présente politique. À cette fin, la Direction adjointe du Service à la vie étudiante et la Direction des services administratifs sont les deux instances désignées pour voir à son application au quotidien.

Afin de soutenir cette responsabilité partagée, un comité consultatif formé de représentants des principaux groupes concernés sera actif. La composition du comité sera déterminée par la Direction des études et de la vie étudiante.

Le comité se réserve le droit de faire appel à des personnes-ressources au besoin.

Le mandat du comité « Virage santé » consiste à

- soutenir et orienter les actions entreprises par le Cégep;
- rassembler en un lieu d'échanges et de discussions, ceux qui partagent une préoccupation pour l'éducation et l'action en santé;
- annuellement, définir les objectifs, établir un plan d'action et produire un bilan.

ÉVALUATION

La Politique sera évaluée tous les cinq ans et révisée, s'il y a lieu.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le Conseil d'administration.

ANNEXE 1

DÉFINITIONS

Pour les besoins de la présente politique, les termes suivants sont définis pour en faciliter la compréhension.

- **SAINES HABITUDES DE VIE**

La création d'environnements favorisant l'acquisition et le maintien de saines habitudes de vie, notamment par un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation. Elle s'appuie également sur la définition globale de la santé, telle que définie par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), soit « [...] un état de complet bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité¹ ».

- **PARTENAIRE**

Toute entreprise ou tout organisme ayant signé un contrat de location ou d'affaires ou ayant une entente avec le Cégep, et dont les activités se déroulent en tout ou en partie au cégep.

- **CONCESSIONNAIRE**

Toute entreprise opérant la concession des services alimentaires au cégep.

- **ALIMENT NUTRITIF ET SANTÉ**

Aliment reconnu comme contribuant au maintien de la santé, offrant une bonne valeur nutritive, une faible teneur en gras, en sucre et en sel, et un apport élevé en fibres alimentaires.

- **ALIMENT CAMELOTE**

Aliment ayant une faible valeur nutritive, fournissant un grand apport énergétique, souvent riche en gras ou en sucre ajouté.

- **ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE SAIN**

Ensemble des facteurs structurants qui permettent de développer et de maintenir de saines habitudes alimentaires.

- **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le développement durable s'entend d'« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement². »

¹ <http://www.who.int/about/mission/fr/>

² <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm>